

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 52

présenté par

M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE 57 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La théorie dite « du genre », déjà abusivement rabâchée dans nos programmes éducatifs, n'a pas sa place dans notre législation pénale.